



**Projet Neuf**  
Association loi 1901  
à but non lucratif  
siège social :  
105 bd Jean de Neyman  
44600 Saint-Nazaire  
SIRET : 831 384 904 00023

# Fiche-action

## 1-ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

### 1.1- Références aux orientations stratégiques et documents du territoire de l'association :

Le Projet Neuf est un projet artistique interdisciplinaire comprenant à ce jour 18 artistes membres actifs cotisants (plasticiens, musiciens, architectes, cinéastes, performeurs, etc.). Les contributions mensuelles de ces membres actifs garantissent au Projet Neuf ses ressources propres. Il se donne pour objectif l'ouverture d'un Libre-Lieu constitué d'ateliers et de lieux d'expérimentations tous azimuts en dialogue et en corrélation avec les contextes nazairiens et au-delà.

Le Projet Neuf est un projet **innovant** et lieu de ressources de projets. Espace-laboratoire de création artistique interdisciplinaire, Il est à l'initiative de projets combinés et collectifs inédits (c'est le "plus" de ce projet interdisciplinaire). Nous souhaitons créer un cadre pour la **construction de projets** et les mises en dialogue avec les structures locales. En se basant sur l'autonomie des parcours des artistes et de la gestion de leurs projets (les artistes sont porteurs et initiateurs des projets), c'est une dynamique d'encadrement que nous proposons.

La **nature interdisciplinaire** du Projet Neuf s'intègre à des dynamiques environnementales et sociales (le site du Moulin du Pé, en tant que contexte urbain, habité, en transition, est propice à cela), en collaboration avec des structures et des dispositifs adéquats de mises à disposition de moyens et de cadres de missions (ex. PCT, ADDRN, etc.). S'il s'inscrit dans le territoire nazairien, le Projet Neuf développe néanmoins des stratégies à des échelles et des connexions plus amples (nationales, internationales), cette échelle participant à la pertinence des actions à l'échelle locale.

Le projet Neuf envisage l'**expérience de diffusion** en associant les publics aux processus et aux expérimentations de création. La diffusion est une question centrale dans la création artistique contemporaine : diffusion par la proximité et les petites échelles (**les régimes d'expériences des œuvres**), elle s'articule avec des dispositifs plus spectaculaires et de convocations des publics. Elle a un effet plus durable (car moins événementielle et plus expérientielle) sur les pratiques et expériences individuelles et collectives de la ville et sur les expériences singulières des populations et des publics. Les lieux de diffusion nomadisent dans la ville, favorisant des conjonctions culturelles (croisement de pratiques idiomatiques, de territoires urbains) et patrimoniales (architecture, paysages, patrimoines visibles et invisibles, industriels, techniques, etc.). Elle permet aussi d'associer des champs parfois éloignés de la culture : expérimentation artistique et recherche technique ; pratiques de création dans le quotidien ; d'innovation et de réappropriation dans la pratique des espaces et des temps de la ville, etc.

### 1.2 – Intérêts du projet/actions pour l'association :

Le Projet Neuf investit le bâtiment nommé « Bâtiment 89 » sur le site de l'ancien hôpital du Moulin du Pé. Louant cet espace à la Carène, il souhaite y organiser un espace laboratoire baigné dans des problématiques contemporaines, y aménager des ateliers de créations artistiques interdisciplinaires où des artistes trouveront les ressources pour mener, initier, partager, accompagner leurs créations et projets.

Se situant dans la philosophie des libre-lieux, c'est un espace de rencontre, ouvert aux habitants, voisins et interlocuteurs de différentes provenances. C'est un espace de création ouvert à ses environnements, aux pratiques insolites et souhaitant favoriser la mutualisation des équipements et des énergies pour faire émerger des projets artistiques ambitieux et innovants.

S'inscrivant sur le territoire nazairien qui n'est pas pourvu d'un tel lieu, ni d'un tel équipement, il se projette également au-delà de cette dimension locale.

## 2 - DESCRIPTIFS DU PROJET

**2.1 – Porteur du projet :** Association Projet Neuf

**2.2 - SIRET :** 831 384 904 00023

SIREN : 831 384 904

Catégorie juridique : 9220 (association déclarée)

APE : 9499Z (autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire)

**2.3 – Localisation du projet :** Saint-Nazaire

### 2.4 – Résumé du programme (objectif et description) du projet financé :

L'aménagement et l'équipement du bâtiment du 89 vise à créer un lieu ressource nécessaire à la création contemporaine et interdisciplinaire sur le territoire nazairien. Au sein de l'activité générale du Projet Neuf, il en reprend les problématiques propres, promouvant l'interdisciplinarité, le fonctionnement collectif et la gestion durable dans la création artistique contemporaine.

Le « bâtiment du 89 » est un libre-lieu : un espace réunissant des lieux de travail collectifs, des ateliers pour des acteurs de la création artistique contemporaine dans des champs variés (sculpture, performance, architecture, écriture, musique, cinéma, audiovisuel, multimédia, design sonore, etc. [cf.bios des artistes à mettre à jour](#)) L'interdisciplinarité au Projet Neuf n'est cependant pas conçue comme l'addition de pratiques disciplinaires, mais comme leurs zones de contact, leurs frottements, desquels émergent des projets artistiques collectifs.

Les espaces ateliers sont donc conçus comme des espaces modulables et mobiles afin de répondre le plus efficacement à cette dynamique de projets et de rencontre des disciplines. L'équipement s'inscrit lui aussi dans ces objectifs de modularité. Les ateliers ne sont pas conçus comme les espaces personnels des artistes, avec leur nom sur la porte, mais comme des espaces aux portes ouvertes, où les équipements sont mutualisés. Les équipements et leur mutualisation s'inscrivent aussi dans la dynamique d'immersion du Projet Neuf : concevant le moment de création comme un instant ouvert et irrigué par les contextes géographiques et sociaux, les expérimentations artistiques ne se réduisent pas aux seuls ateliers du bâtiment du 89 mais essaient des ateliers dans les territoires. C'est pourquoi les équipements sont conçus comme « nomades », mobiles.

Cette organisation nécessite une régie matériel. La gestion de l'équipement ne dérogera pas au fonctionnement général de l'association : la collégialité est décisionnaire, garantissant l'équité et le consensus. Les matériels spécifiques et certains ateliers seront gérés par des référents qui ont rédigé des chartes d'utilisation du matériel et assisteront les autres usagers. La régie générale du matériel, sa circulation et la communication seront gérées par la coordinatrice du Projet Neuf. Seuls les membres actifs du Projet Neuf auront l'usage de son équipement : les membres actifs sont des artistes versant une contribution de 29€50/mois et s'engageant sur une année. Cette contribution donne accès aux lieux ressources du Projet Neuf : sur internet, les espaces-ateliers, les équipements.

- [questions d'accès à l'équipement et de sécurité seront précisément décrites.](#)
- [faisabilité technique et financière.](#)
- [aménagement de lieux de travail adaptés aux usages du numérique, afin de développer des projets culturels et artistiques innovants.](#)

**Autorité / instance l'ayant approuvé :** Conseil d'Administration pour la Collégialité du Projet Neuf en date du 1er mars 2019.

### 2.5 – Mode de gestion et animation du projet :

Le Projet Neuf est porteur du projet. Il est associé à la Carene (communauté de communes - bailleur) et la mairie de Saint-Nazaire (soutient l'activité du Projet Neuf).

Le projet est piloté par la structure collégiale du Projet Neuf.

Un groupe de travail AD-HOC de membres actifs du Projet Neuf est en charge des réflexions en amont. La coordination des actions portées par le P9, et notamment de la régie de l'équipement, est assurée par Régine Fertillet.

## 2.6 – Descriptif de la démarche « développement durable » dans le mode de réalisation et d'exploitation du projet :

### Prise en compte du développement économique :

- Poursuite et amplification horaire du poste de coordination
- Partenariat avec les structures locales et nationales : entreprises et associations liées à la diffusion des projets et/ou à leur production ( le VIP, Athénor, Jardicompost, apiculteur local, Médiathèque, CRD, etc)
- Pré-professionnaliser: permettre les échanges avec les étudiants (Écoles d'art, Écoles de musique, Lycée Expérimental)

### Prise en compte de l'environnement :

- Questionnement autour des jardins dans la ville, d'espaces délaissés, d'espaces invisibilisés, etc.
- Économie d'énergie: système de réutilisation des eaux de pluie, charte collégiale d'économie d'énergie.
- Favorisation des cycles courts et du ré-emploi de matériaux (récupérations, conventionnements).

### Prise en compte de la cohésion sociale :

- Participation et consultation des habitants (voisinage direct et indirect), des associations de quartier
- Rencontre des publics lors d'actions extérieures et pendant les processus de création
- Structures partenaires locales, nationales, internationales

## 2.7 – État et perspective de la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation du projet :

Carène : autorisation de travaux + situation juridique

## 2.8 – État et perspectives des autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet :

Convention de bail d'occupation précaire (en cours de signature, sur la base d'une année renouvelable sur cinq années)

## 2.9 - Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage éventuel)

Phases du projet	Début	Fin
Programmation – Études préalables		
Consultation des entreprises		
Autorisations administratives (Carene)	31/12/2019 renouvelable	
Interventions opérationnelles du projet		
date investissement des lieux		
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention	15/03/2019	

## Date de délibération du porteur de projet approuvant le projet et son plan de financement :

Conseil d'Administration pour la Collégialité du Projet Neuf en date du 01/04/2019

---

## 3- ANNEXES

### Plan de financement de l'action :

- [Annexe 1](#) : descriptif des dépenses d'équipement des espaces-ateliers
- [Annexe 2](#) : budget général de l'association 2019

### Programme détaillé de l'action :

- [Annexe 3](#) : programme détaillé
- [Annexe 4](#) : plan du « bâtiment 89 » avec destination des ateliers